

Accès aux études de santé 2021-2022

PASS/L.AS

La PACES et le Numerus Clausus, c'est fini. Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le ministère des Solidarités et de la Santé ont publié les textes réformant l'accès aux formations de santé. Explications.

Effective depuis la rentrée 2020-2021, les nouvelles voies d'accès MMOPK sont disponibles pour tous les jeunes souhaitant se former aux métiers de la santé.

La question à se poser : « **Quelle est la meilleure option pour moi ?** »

Chaque lycéen ou étudiant qui souhaite intégrer une filière de santé doit s'interroger sur ses points forts, pour identifier le parcours qui favorisera sa réussite. Bien choisir sa voie d'accès, c'est aussi se demander comment se réorienter en cas d'échec.

Il est important de ne pas perdre de vue que, même si le concours de PACES a disparu, **l'accès aux études en santé reste très sélectif**. Ces études sont exigeantes et requièrent de très bonnes facultés d'apprentissage et de très bonnes capacités de travail.

Maïétique
Médecine
Odontologie
Pharmacie
Kinésithérapie

Les modalités d'admission aux formations de santé ont changé depuis la rentrée 2020-2021. Ce changement s'inscrit dans un projet plus large qui vise à transformer l'organisation des études de santé :

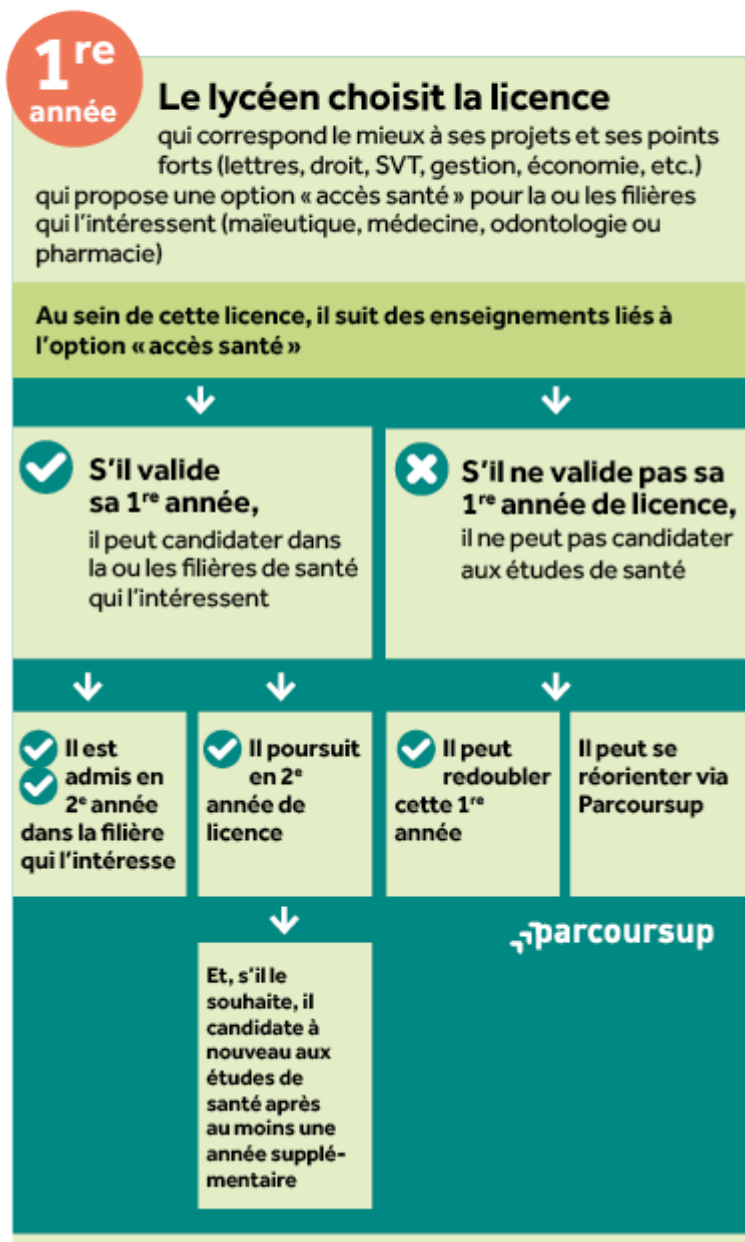
pour favoriser les passerelles entre les métiers de la santé
pour faire émerger de nouvelles compétences, indispensables aux besoins de demain en santé
pour améliorer l'orientation et la réussite des étudiants en santé
pour améliorer la qualité de vie et le bien être des étudiants en santé

1. **Un recrutement diversifié.** Dès la rentrée universitaire 2020-2021, plusieurs voies d'accès permettent de suivre des études de santé.
2. **Un nombre adapté d'étudiants à former.** Dorénavant ce sont les universités en concertation avec les Agences Régionales de Santé qui fixeront le nombre de places ouvertes pour chaque filière. Ce nombre sera fixé en fonction des capacités de formation, avec un but : former le nombre nécessaire de professionnels de santé, en fonction des besoins du système de santé.
3. **Une pédagogie renouvelée** qui favorise la qualité académique.

Ces changements importants doivent aussi permettre de lutter contre l'échec, avec :

- la construction de parcours qui facilitent les réorientations
- la fin du redoublement systématique en cas d'échec à l'admission dans les formations en santé

Une licence avec une option « accès santé » (L. AS) Comment ça marche ?



Un parcours spécifique « accès santé » avec une option d'une autre discipline (PASS) Comment ça marche ?



C'est l'une des grandes nouveautés de la réforme : les étudiants vont pouvoir choisir une licence, dans le domaine qui leur correspond le mieux qui comportera une Option Accès Santé dans une ou plusieurs filières (*Filière Sciences* : Chimie, Informatique, Mathématiques, Physique, Sciences et vie de la Terre, Sciences pour l'Ingénieur, et Sciences pour la Santé; *Filière Sciences Humaines et Sociales* : Psychologie, Philosophie, Sciences Sociales). A l'issue de cette 1^{ère} année de licence, si les résultats obtenus répondent aux conditions de validation mises en place par l'Université, les étudiants pourront alors rejoindre la filière en santé de leur choix.

Bon à savoir : en cas d'échec à l'admission en 2^{ème} année de santé, l'étudiant pourra présenter sa candidature une seconde fois à la condition de valider 60 crédits ECTS* supplémentaires (ce qui correspond à la validation **de deux semestres supplémentaires**).

Cette voie de formation ne peut être proposée que par les universités qui disposent de facultés de santé, comme l'UPJV. Avec le PASS, les étudiants suivent un parcours spécifique de formation, comprenant des enseignements en santé mais aussi des enseignements dans d'autres domaines. Actuellement à l'UPJV, vous avez la possibilité de choisir un PASS option Sciences, Psychologie ou Philosophie.

Bon à savoir: en cas d'échec à l'admission en 2ème année de santé, l'étudiant pourra présenter sa candidature une seconde fois à la condition de valider 60 crédits ECTS supplémentaires dans une autre année de L.AS (**ce qui correspond à la validation de deux semestres supplémentaires**).

Attention : en cas d'échec, l'année de PASS ne peut pas être redoublée.

Un étudiant qui n'est pas admis en santé mais qui a validé les 60 ECTS de l'année peut poursuivre un cursus de licence en fonction des enseignements d'ouverture qu'il aura choisi (en sciences, sciences humaines, philosophie, psychologie, ect.).

PRÉPAREZ VOTRE RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2021 :

1. Informez-vous

Sur les études et les métiers de la santé

Sur les parcours de formation permettant d'accéder aux études visées proposés.

En participant à des manifestations (forums, journées portes ouvertes), en rencontrant un conseiller d'orientation, en consultant l'offre de formation sur Parcoursup à partir du 21 décembre 2020.

2. Candidatez sur Parcoursup à partir de janvier 2021

Constituez votre dossier entre le 20 Janvier et le 11 mars 2021 sur la [plateforme nationale de préinscription Parcoursup](#).

Comprendre les nouvelles modalités de recrutement dans les filières de santé MMOP

Une réforme d'ampleur modifie les modalités de recrutement dans les filières de santé « MMOP » (médecine, odontologie, orthoptique, pharmacie).

Le Premier ministre Garçonnet des Études de Santé (PACES) disparaît pour donner place partout en France au Parcours Accès Santé (PASS) et aux L.AS (Licences Accès Santé).

Si vous souhaitez entrer en études médicales, suivez Léo et Léo et contactez les Pr Nicolas Lerolle et Patrice Dicit de la Conférence des Doyens de médecine et Lucien Mathieu qui vous renseigneront les bons choix à faire pour réussir vos études.



Les accès aux études de santé

Médecine, Maïeutique, Odontologie,
Pharmacie, Kinésithérapie



Quelles filières de santé m'intéressent ?

Comment y accéder ?

PASS ou LAS : qu'est ce qui me convient le mieux ?

Quelles sont les poursuites d'études possibles ?



www.u-picardie.fr

